

Bon de soutien ou de Don

La Direction Générale des Finances Publiques, en date du 10 janvier 2018 reconnaît le caractère d'intérêt général de l'association Triolet 24. A ce titre, Triolet 24 est habilité à recevoir des dons éligibles aux réductions d'impôts (*articles 200-1-b et 238bis-1-a du CGI*) et à émettre des reçus fiscaux au titre des dons perçus (déduction de 60 % pour les entreprises et de 66 % pour les particuliers). Le reçu fiscal vous sera transmis par email à l'adresse que vous nous aurez communiquée.

Montant de votre don	Coût réel (<i>après déduction du crédit d'impôt</i>) pour une entreprise : 60 % de réduction	Coût réel (<i>après déduction du crédit d'impôt</i>) pour un particulier : 66 % de réduction
20,00 €	8,00 €	6,80 €
50 €	20,00 €	17,00 €
100 €	40,00 €	34,00 €
150 €	60,00€	51,00 €
200 €	80,00 €	68,00 €
250 €	100,00 €	85,00 €
300 €	120,00 €	102,00 €



Je souhaite soutenir l'association TRIOLET 24, école de musique intercommunale, pour la pratique et l'enseignement de la musique sur l'ensemble des communes de Communauté de communes de Brocéliande, et verse par chèque bancaire à l'ordre de Triolet 24 la somme de :

20€ 50€ 100€ 150€
200€ 250€ 300€ 400€

autre montant :

Coordonnées (*pour recevoir le reçu fiscal*) :

Particulier Entreprise Artisan Autre (précisez):

Nom : Prénom :

Adresse

Code postal : Ville :

Je souhaite être informé(e) des projets et concerts de l'école de musique Triolet 24 :

votre adresse mail :

A renvoyer à : **TRIOLET24** 11 rue de Bruz 35310 Bréal sous Montfort